

Mesdames, Messieurs,

Vous avez peut-être reçu, daté du samedi 30 janvier 2010 un mail provenant de parents de notre école de tennis et mis en circulation depuis l'adresse [tcmorges@gmail.com](mailto:tcmorges@gmail.com) qui n'est pas une adresse « officielle » du TCM.

Ce mail relate des faits concernant notre école de tennis et mentionne des éléments que nous tenons à préciser vu la démarche entreprise par un groupe de personnes dont les noms ne figurent apparemment pas directement sur l'e-mail envoyé.

Au sein de notre école de tennis (EdT) des difficultés relationnelles entre certains professeurs créent des tensions depuis plusieurs années (3-4 ans). Notre comité, entré en fonction en novembre 2008 a effectué en 2009 un tour d'observation de la situation et a dû constater les points suivants :

- les contrats en vigueur faisaient référence à un partage de responsabilités nécessitant une (bonne) volonté de coopération entre les professeurs
- existence de divergences de vision / organisation entre le club et certains professeurs
- l'effort de suivi de l'EdT est devenu très/trop lourd au vu des difficultés relationnelles entre les professeurs et rend difficile le fonctionnement entre la commission technique, le secrétariat et les professeurs,
- des problèmes ou des litiges mineurs qui auraient pu être réglés simplement en gardant une ligne « club », ont eu un effet boule de neige, certains parents d'élèves œuvrant alors comme bras de levier,
- le problème relationnel interne entre les professeurs concernés était devenu trop important pour pouvoir être réglé à l'amiable.

Du fait que les contrat ne correspondaient pas à la réalité de l'organisation de l'école de tennis et en raison de la nécessité de clarifier le type de relation avec les enseignants (statut d'indépendant ou de salarié, du fait des exigences de l'administration), le comité a pris la décision de résilier en septembre 2009 l'ensemble des contrats liant le club à ses professeurs avec effet au 31 mars 2010. Les professeurs ont été informés qu'un nouvel appel d'offre serait lancé et qu'ils pourraient postuler.

Lors d'une séance (30.09.2009) vouée initialement à la planification hiver de l'EdT Elite (40 élèves sur 280) en présence de 2 professeurs principaux, l'ordre du jour a été bousculé, certains parents s'insurgeant contre des décisions supposées du comité et alléguant que celui-ci, en résiliant tous les contrats, s'en prenait uniquement à un professeur.

Les parents n'étant pas tous membres du club mais néanmoins clients de l'école de tennis, il a été proposé de mettre sur pied une commission de nomination des professeurs qui défendrait également le point de vue de parents d'élèves.

L'assemblée générale du 23.11.2009 a renouvelé dans sa claire majorité sa confiance au comité, y compris en ce qui concerne la tâche difficile consistant à régler le problème lié à l'école de tennis.

C'est sur cette base que le comité a mis sur pied une commission consultative de nomination de professeurs (CNP) et qu'une information a été publiée quant à sa composition.

Voir site (<http://www.tcmorges.ch/ecole.html>)

N.B : toutes les pages publiés par le comité en place ont une date de mise à jour figurant (en petit il est vrai) au bas de page à droite.

Le texte a figuré 6 semaines en pages « news » puis a été transféré (comme cela se fait pour d'autres articles au bout d'un certain temps) sur la page « Activités/Ecole ».

L'information est également publiée et datée au panneau d'affichage du club (depuis le 09.12.2009).

La CNP a lancé un appel d'offre dans la seconde partie de décembre. Il a été transmis aux professeurs actuels à mi décembre 2009 et publié sur le site de SwissTennis début janvier 2010.

Les dossiers de tous les candidats ont été étudiés fin janvier pour dresser une « short list ».

Les entretiens avec les candidats externes sont prévus pour la 2<sup>ème</sup> partie de février. Sauf évènements nouveaux, les entretiens avec les candidats internes auront lieu immédiatement après. L'idée étant de pouvoir annoncer le plus rapidement possible aux professeurs si le club veut (continuer à) collaborer avec eux ou non.

La nouvelle structure de l'EdT devrait être mise en place pour le début de la saison 2010 (mi avril).

Il a été garanti aux parents des élèves qui ne seraient pas satisfaits des choix effectués par le comité (sur la base des recommandations de la CNP), que leurs enfants pourraient démissionner du club avec effet rétroactif au 31.12.2009.

Nous respectons la liberté des opinions, nous acceptons les remarques dans le souci d'apporter des améliorations là où cela est possible. Il est normal que des parents défendent leurs intérêts et ceux de leurs enfants et par ce biais de leurs enseignants.

Le TCM offre une très belle plateforme pour l'enseignement et la pratique du tennis. Responsable de son école de tennis, le TCM se doit en outre d'entretenir des relations claires avec ses collaborateurs.

A cet effet, outre l'aspect de l'enseignement technique, il est important et vital d'avoir un bon esprit de collaboration au sein de l'équipe formée par la commission technique (bénévole), les professeurs et le secrétariat (collaborateurs). Une vision partagée et convergente des objectifs stratégiques est nécessaire pour assurer un fonctionnement opérationnel motivant, serein et efficace.

Les valeurs clés doivent donc être la confiance, la capacité d'intégration au sein de la nouvelle structure, une communication avec les élèves, leurs parents et les membres qui va dans un même sens : celui des valeurs de notre club qui visent en particulier à faire coexister tennis de compétition avec la pratique de loisir.

Nous regrettons ainsi qu'un groupe plus large de parents d'élèves ou de membres soit impliqué dans une affaire qui relève principalement du comité en charge du club.

C'est dans ce sens que nous nous tenons à votre disposition, après les prochaines relâches de ski, pour répondre, si besoin est, à vos questions ou à votre besoin de clarification.

Pour le comité,

Maurice Eglin

Vice président et responsable de la commission technique